



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Besançon, le

**Rectorat**

**Division des  
examens et concours**

**D.E.C. 1**

**Examen professionnel réservé de recrutement  
d'adjoints administratifs et de secrétaires administratifs**

**Session 2018**

Rapport présenté par M. Norbert ARNOULT  
Président du jury

## **Composition du jury**

Monsieur Norbert ARNOULT, secrétaire général de la DSDEN du Territoire de Belfort  
Madame Sylvie BOURQUIN, attachée principale des administrations de l'Etat, Rectorat de Besançon  
Madame Frédérique CLERE, principale du collège Olympe de Gouges à Pont de Roide

*Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.*

## 1. Modalités du concours

### a. Conditions d'accès :

Aucune condition d'âge, de diplôme ou d'expérience professionnelle n'a été exigée des candidats. Il leur a été demandé, conformément à la réglementation (Note de service DGRH n°2013-059 – Application de la Loi n°2012-347) de transmettre dans le calendrier imparti un RAEP (rapport des acquis de l'expérience professionnelle).

### b. Calendrier :

L'inscription s'est effectuée par internet en une phase unique d'inscription et de validation. Les registres d'inscription ont été ouverts du 6 février au 6 mars 2018. L'épreuve orale s'est déroulée le 6 juin 2018.

- 7 postes étaient ouverts au titre des adjoints administratifs
- 4 postes étaient ouverts au titre des secrétaires administratifs

### c. Nature des épreuves

Ce recrutement comporte deux phases :

-1<sup>ère</sup> phase : examen des RAEP par les membres du jury

-2<sup>e</sup> phase : **audition par la commission** des candidats ayant fourni leur dossier RAEP. Un entretien de 20 minutes (Adjoints administratifs) et de 30 minutes (Secrétaires administratifs) permet d'apprécier l'expérience, la personnalité et la motivation de chaque candidat, sur la base du rapport des acquis de l'expérience (RAEP) transmis par le candidat lors de son inscription.

## 2. Déroulé de la session 2018 et conseils aux futurs candidats

### a. Phase d'examen des RAEP

Préalablement à l'entretien oral, le jury examine les RAEP transmis afin d'en apprécier la qualité et de préparer les questions qui seront posées à l'oral. Pour ce faire, il s'appuie sur une grille de lecture qui met en avant :

- Le déroulé de carrière (postes occupés dans le secteur privé, dans le secteur public)
- La mobilité géographique et fonctionnelle
- La qualité et la diversité des compétences et des expériences décrites, des tâches accomplies, des outils utilisés
- La bonne appréhension de l'environnement professionnel de chaque poste occupé
- La définition du projet professionnel en cas d'obtention de l'examen
- La qualité rédactionnelle du RAEP
- La mise en avant d'une réelle motivation en lien avec le système éducatif
- La mise en avant de missions, travaux spécifiques
- La diversité des formations reçues

### Conseils donnés aux futurs candidats :

- Ne pas négliger la rédaction du RAEP : bien faire apparaître sa motivation en lien avec le système éducatif en favorisant aussi une certaine qualité rédactionnelle
- Bien décrire les compétences et les connaissances acquises, mobilisables dans le cadre de tout poste au sein de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur
- Bien valoriser son travail et son parcours, sans en omettre et sans exagérer

## **b. Entretien oraux**

Se sont présentés 5 candidats (4 pour adjoint administratif et 1 pour secrétaire administratif).

Les 5 premières minutes ont consisté en une présentation des grandes lignes de leur parcours professionnel sous l'angle de l'expérience et des compétences acquises.

D'une façon générale, cette première intervention a été préparée par les candidats mais les compétences acquises doivent être mieux travaillées afin de passer d'une description des postes occupés à un réel recul par rapport aux acquis professionnels transposables sur un poste au sein d'un service de l'éducation nationale.

Les candidats ont ensuite été interrogés sur leur environnement professionnel puis de façon plus générale sur le système éducatif pour voir s'ils se projettent sur tout poste au sein d'un service déconcentré, un EPLE ou une université.

Concernant la description de leurs missions actuelles et de leur environnement, il y a peu de recul et de hauteur par rapport au poste occupé ainsi que ses finalités.

Pour les questions relatives au système éducatif (notions souvent basiques comme le rôle et la composition d'un conseil d'administration d'un EPLE, les missions de l'enseignement supérieur, le fonctionnement d'une université) il y a beaucoup d'hésitations et d'approximations.

Les questions se sont ensuite élargies au rôle du recteur, du DASEN, ou encore à l'organisation d'un EPLE.

Peu de candidats avaient révisé et peu ont pu répondre aux questions portant sur des notions simples. Des questions relatives aux droits et obligations des fonctionnaires ont été posées. Beaucoup de candidats mélangent droit et obligations et ont du mal à décrire ce qu'implique le principe de neutralité ou encore celui de l'obéissance hiérarchique.

Ont été admis les candidats qui avaient réellement travaillé en essayant d'appréhender la complexité du système éducatif et qui savaient décrire précisément leurs missions actuelles ou passées.

Le jury invite les futurs candidats à ne pas négliger d'appréhender les structures qui composent le système éducatif. Pour les aider, le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) concentre toutes les informations utiles.

Au final, 2 candidats ont été admis sur liste principale pour adjoint administratif et 1 sur liste principale pour le secrétaire administratif.

## **Conclusion**

L'attention des futurs candidats est appelée sur la nécessité de s'interroger fondamentalement sur la motivation et l'intérêt de servir l'éducation nationale et l'enseignement supérieur dans tout poste administratif possible. Ce questionnement préalable conduira le candidat, d'une part, à se documenter sur l'environnement de travail en milieu scolaire ou universitaire ; d'autre part, à formuler clairement, pour soi et pour le jury, les raisons qui le portent à entamer (ou faire évoluer) sa carrière au service des usagers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.